



PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 22 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE SUR PARIS
LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 23 MARS 2019**

Le **samedi 23 mars 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations est instauré par un arrêté du préfet de Police conformément aux instructions gouvernementales.**

• Cette interdiction porte sur **l'avenue des Champs-Élysées**, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, ainsi que **dans un périmètre comprenant la présidence de la République et l'Assemblée Nationale** et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon), pont de la Concorde, quai d'Orsay (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard Saint-Germain), rue Robert Esnault-Pelterie, rue de l'Université (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la place du Palais-Bourbon), place du Palais-Bourbon, place Edouard Herriot, rue Aristide Briand.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

• La mise en œuvre de cette mesure impliquera également, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire est susceptible d'être mis en place dès que les circonstances l'exigeront**, à partir des voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

Secteur Hôtel Matignon :

Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.

Au nord de l'avenue des Champs-Élysées :

Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu.

Au sud de l'avenue des Champs-Élysées :

Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er.

➤ **Des restrictions de circulation seront mises en place dans le cadre de la manifestation suivante qui se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, à partir de 13 heures, de la place Denfert-Rochereau (14^e) à la place Saint-Pierre (18^e) sur l'itinéraire suivant :**

Avenue Denfert-Rochereau, avenue de l'Observatoire, boulevard Saint-Michel, place Saint-Michel, pont Saint-Michel, boulevard du Palais, pont au Change, quai de Gesvres, place du Châtelet, boulevard de Sébastopol, boulevard de Strasbourg, boulevard de Magenta, boulevard de Rochechouart, rue de Clignancourt, rue d'Orsel, rue de Livingstone.

En conséquence, à partir de 10 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, toute circulation sera impossible à l'intérieur d'un périmètre délimité par les voies suivantes qui demeureront elles libres à la circulation :

Place Victor et Hélène Basch, avenue du Maine, rue de Gassendi, rue Emile Richard, boulevard Raspail, rue Bréa, rue Vavin, rue Guynemer, rue de Vaugirard, rue Corneille, place de l'Odéon, rue de l'Odéon, carrefour de l'Odéon, rue de l'Ancienne Comédie, rue Dauphine, pont Neuf, rue du Pont Neuf, rue Berger, rue du Louvre, rue Coquillière, rue du Jour, rue Montmartre, rue de Turbigo, rue Saint-Denis, rue du Faubourg Saint-Denis, rue de

Paradis, rue D’Haudeville, place Frantz Liszt, rue d’Abbeville, rue du Faubourg Poissonnière, rue de Dunkerque, boulevard de Rochechouart, rue Dancourt, rue des Trois Frères, rue Drevet, rue Gabrielle, place Jean-Baptiste Clément, rue de Saules, rue Saint-Vincent, rue Becquerel, rue Bachelet, rue Nicolet, rue Ramey, rue de Clignancourt, rue Christiani, boulevard Barbès, rue de la Goutte d’Or, rue de Jessaint, place de la Chapelle, boulevard de la Chapelle, rue Philippe de Girard, rue du Faubourg Saint-Martin, rue Saint-Martin, rue du Grenier Saint-Lazare, rue Beaubourg, rue du Renard, rue de la Coutellerie, rue Saint-Martin, pont Notre-Dame, rue de la Cité, Petit Pont, rue du Petit Pont, rue Saint-Jacques, rue du Faubourg Saint-Jacques, rue de la Tombe Issoire, rue d’Alésia.

➤ **Des restrictions de circulation sont également susceptibles d’intervenir aux abords des lieux de rassemblement suivants :**

- *place du Maréchal Juin, angle bd Pereire (17^e)* entre 9 heures et 18 heures.
- *place du Trocadéro-et-du-11-Novembre (16^e)*, entre 12 heures et 19 heures.
- *place de la République (10^e)*, entre 14 heures et 20 heures.

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes
de contourner très largement l’ensemble des zones concernées
et d’éviter le secteur des Champs-Élysées toute la journée**

